



FEDERATION FRANÇAISE D'AÏKIDO ET DE BUDO

Aïkikaï de France

LE BREVET D'INITIATEUR FEDERAL D'AIKIDO

Ce brevet est une première marche vers le B.F. UFA, puis le B.P. Arts Martiaux – en cours de création – et les B.E. 1^{er} degré et 2^{ème} degré.

OBJECTIF

Il répond à l'objectif général de toute ligue d'inciter et d'amener vers l'enseignement de nouveaux pratiquants d'aïkido grâce à son école des cadres.

Il peut répondre aux besoins ponctuels d'une ligue dont un club manque pour une saison d'un enseignant diplômé.

CARACTERISTIQUES

Ce brevet est délivré par une Ligue, il est signé par le Président de la Ligue et par le Chargé d'enseignement régional (ou par le responsable de la Commission Technique Régionale).

Il est valable pour une saison dans la ligue concernée, susceptible d'être renouvelé selon les besoins locaux. Il est préparé par l'école régionale des cadres de celle-ci.

Les heures de formation suivies pourront être validées en partie ou totalement – maximum 22 h – par le C.E.R. pour l'examen du B.F. UFA cursus B.

PREREQUIS

- avoir 18 ans
- avoir le grade de Shodan
- être licencié FFAB pour la saison en cours
- être inscrit à l'école régionale des cadres pour la saison en cours
- être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours

INTERETS DE CE BREVET

- Redynamiser les écoles des cadres en relançant l'objectif trop souvent négligé de préparation de nouveaux enseignants.
- Donner une place importante au C.E.R. dans la délivrance de ce diplôme.
- Articuler cette formation avec celle du BF UFA
- Inciter nos candidats au BF UFA à choisir le cursus B qui valorise la place de l'école régionale des cadres dans le processus de formation de nos nouveau enseignants.

Pour le Bureau Technique,
Jean-Paul MOINE

Texte approuvé par l'Assemblée Générale du 20 Novembre 2005